

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 MAI 1923

Rapport de la Commission spéciale (1), chargée de rechercher une solution transactionnelle quant à l'emploi des langues à l'Université de Gand.

MADAME, MESSIEURS,

La Commission spéciale, chargée de rechercher une solution transactionnelle quant à l'emploi des langues à l'Université de Gand, a tenu six réunions au cours desquelles elle a examiné les divers projets soumis à ses délibérations, ceux déposés par M^{me} Spaak et M. Vinck et pris en considération par le Sénat, ceux de MM. Van Roosbroeck et Braun, ainsi que les suggestions faites par M. Nolf, Ministre des Sciences et des Arts, en son nom personnel.

Il est apparu après un examen attentif de ces projets, qu'aucun d'eux ne pourrait réunir une majorité considérable. Or, il avait été reconnu par l'unanimité des membres de la Commission spéciale, qu'une solution transactionnelle ne pouvait espérer obtenir l'assentiment des divers groupes du Sénat que si elle rencontrait dans le sein de la Commission une importante majorité.

M. le comte de Broqueville, fit alors une proposition modifiant quelque peu celle qu'il avait annoncée antérieurement et une discussion prolongée se poursuivit sur celle-ci. Cette discussion porta principalement sur les deux points suivants : d'une part, il fut signalé qu'il serait regrettable, pour le recrutement du personnel de l'enseignement moyen, de voir les cours des facultés de philosophie et lettres et des sciences donnés exclusivement en langue flamande; d'autre part, on insista sur le fait que le dédoublement de la faculté de médecine était d'une utilité fort contestable à raison de la nécessité pour les praticiens en pays flamand de faire usage presque exclusivement de la langue flamande.

La nature de ces observations persuada les membres de la Commission de l'impossibilité d'obtenir en faveur de l'une ou de l'autre de ces thèses la majorité souhaitée.

Dans ces conditions, la Commission spéciale a pensé qu'il était plus sage de transmettre au Sénat la proposition faite par M. le comte de Broqueville, ainsi que celles émanant de MM. Braun et Van Roosbroeck, et de laisser la Haute Assemblée juge de la solution transactionnelle qu'il y aurait lieu de donner au problème de l'emploi des langues à l'Université de Gand.

Le Président,
H. LAFONTAINE.

(1) La Commission spéciale, présidée par M. LAFONTAINE, était composée de MM. CARNOY, CARTON, DU BOST, LEKEU, MAGNETTE, RUTTEN, SPEYER, VAN OVERBERGH, VAN ROOSBROECK, VAUTHIER et VERMEYLEN.